

de la Défense nationale avait-il à sa disposition au 31 mars 1967?

2. Quel a été le coût de l'inventaire de ces uniformes pour chacune des forces?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1 et 2.

MRC	Stock	Coût
Vareuses	17,429	\$184,748.00
Pantalons	12,638	116,902.00
Vareuses blanches	13,746	65,981.00
Pantalons blancs	23,813	104,778.00
Tuniques kaki d'été	4,266	121,154.00
Pantalons kaki d'été	4,401	36,088.00
	Total	\$629,651.00

Armée

Tuniques kaki de tenue de combat	132,170	\$1,856,195.00
Pantalons kaki de tenue de combat	155,682	1,660,193.00
Tuniques kaki d'été	28,599	827,083.00
Pantalons kaki d'été	34,780	298,656.00
	Total	\$ 4,642,127.00

ARC

Tuniques bleues	29,263	\$ 897,500.00
Pantalons bleues	25,003	244,800.00
Tuniques bleues de travail	72,709	2,076,570.00
Pantalons bleues de travail	80,483	833,804.00
Tuniques kaki d'été	34,414	1,016,590.00
Pantalons kaki d'été	29,186	269,679.00
	Total	\$ 5,338,943.00

[Français]

A PROPOS DE L'OPPORTUNITÉ DE DÉCLARER LA RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES «RÉGION DÉSIGNÉE»

Question n° 88—M. Mongrain:

Quelle est la date la plus récente où les officiers du ministère concerné ont procédé à un examen de la région de Trois-Rivières pour s'assurer si elle devait ou non être déclarée «région désignée»?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Les autorités du ministère de l'Industrie ont examiné la situation du chômage et de l'emploi de la main-d'œuvre dans la région de Trois-Rivières en avril 1967, pendant la révision du programme de développement régional. Elles ont conclu que la main-d'œuvre de la région de Trois-Rivières n'était pas dans un état de chômage avancé, de diminution de l'emploi et de faible revenu qui la ferait nommer région désignée.

[M. Hales.]

[Traduction]

LES EXAMENS DE PROMOTIONS POUR LES OFFICIERS DES FORCES RÉGULIÈRES

Question n° 95—L'hon. M. Dinsdale:

1. Les examens de promotion ont-ils été annulés pour les officiers des Forces régulières canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand cela s'est-il produit, et pour quelles raisons?

3. Quels sont les méthodes et critères actuellement utilisés pour l'avancement et qui sont actuellement en vigueur dans les Forces armées du Canada?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1, 2 et 3. Dans le passé, les officiers de l'armée devaient subir des examens théoriques et pratiques pour être promus aux grades de capitaine et de major. Les officiers de l'ARC titulaires d'un brevet à court terme (et non les officiers des forces régulières, devaient subir des examens théoriques seulement, avant d'être promus au grade de capitaine d'aviation. Les officiers de la marine n'avaient aucun examen à subir en vue d'une promotion; ils devaient seulement obtenir un certificat d'officier de quart avant d'être promus au grade de lieutenant de la marine. Ces inconséquences dans les conditions de promotion dans les trois armes avaient suscité de graves injustices parmi les officiers. C'est pourquoi les examens théoriques dans l'armée et l'aviation cesseront d'exister après que ceux de 1967 auront été écrits. Le nouveau programme, commun aux trois armes, permettra à tous les officiers d'être appréciés par un comité annuel de promotion, selon les critères suivants: a) le mérite et l'aptitude à détenir un grade plus élevé; b) une période de service minimum prescrite dans un grade donné (l'officier doit avoir acquis l'expérience et les connaissances nécessaires pour détenir le grade supérieur suivant et il faut allouer un certain temps pour apprécier les aptitudes de l'officier à détenir un grade supérieur); c) les recommandations des officiers supérieurs.

LES MODIFICATIONS À L'IMMEUBLE DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Question n° 111—L'hon. M. Bell:

1. Exécute-t-on des modifications et des rajouts à l'immeuble du Bureau fédéral de la statistique?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le but et la nature de ces travaux?

3. Quel est le coût estimatif de ces travaux?

4. Quelle superficie, en pieds carrés, et quelles installations supplémentaires seront fournies?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. On est à effectuer des modifications au Bureau fédéral de la statistique mais on ne fera pas de rajouts.